

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUIN 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 71 (dont 10 procurations)

N° 31

OBJET :

**ELABORATION DU
PLUI DE LA
MONTAGNE
BOURBONNAISE**

**DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS
GENERALES DU
PADD**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

27 JUIN 2019

Publiée ou notifiée

le :

27 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET – P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment la sous-section 3 relative à la procédure d'élaboration du PLU,

Vu la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la loi N°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et la Citoyenneté,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

Vu la délibération N°2014/102 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise en date du 20 novembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale et définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation,

Vu la commission urbanisme valant conférence intercommunale des maires, préparatoire à la tenue d'un débat en conseil communautaire, organisée à l'Hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, en date du 4 juin 2019, lors de laquelle M. le conseiller délégué au PLUi et OPAH de la Montagne Bourbonnaise a présenté les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Considérant que le PADD, ainsi qu'une synthèse, ont été adressés préalablement aux délégués communautaires de sorte à pouvoir créer les conditions d'un débat en séance communautaire,

Mme la Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement de l'Espace et à l'habitat expose, à l'appui d'une carte de synthèse, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Montagne Bourbonnaise :

Faire du tourisme « vert » un pilier du développement territorial de la montagne bourbonnaise

1. Maintenir la qualité de l'environnement paysager
2. Valoriser la biodiversité comme support de développement touristique
3. Préserver le patrimoine historique
4. Construire une véritable politique touristique intercommunale coordonnée
5. Support de développement économique

Créer un contexte favorable au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants

1. Accueillir de l'emploi sur le territoire pour accueillir de nouveaux habitants
2. Développer une politique résidentielle attractive
3. Accompagner le développement urbain d'une offre de services adaptée aux conditions de vie actuelles

Préserver les ressources du territoire dans une logique de gestion durable et raisonnée

1. Soutenir l'activité agricole et l'agro-alimentaire
2. Développer le potentiel raisonné autour de l'exploitation du bois
3. Encourager le développement des énergies renouvelables
4. Protéger et restaurer la trame verte et bleue comme outil d'aménagement
5. Anticiper et préparer les défis à venir

Propose au Conseil Communautaire :

- De débattre sur les orientations générales du PADD de la Montagne Bourbonnaise,
- Dit que conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et dans chacune des mairies de la Montagne Bourbonnaise.

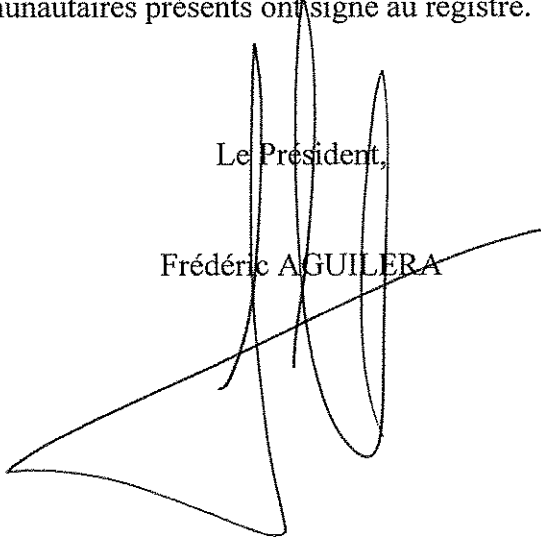
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (65 voix pour, 2 contre : M. Lazzerini et M. Giraud, 4 abstentions : Mme Semet, M. Chégut, M. Guerre M. Barraud (procuration)), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : ELABORATION DU PLUI DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE - DEBAT
SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

.....
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13JUN2019_31

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUN2019_31-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 31.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUN2019_31-DE-
1-1_1.pdf)